

**24 - Convention de partenariat entre la Ville de Besançon et la Ville de Nice pour l'exposition «Le voyage à Nice, œuvres des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, collection du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon»  
4 juillet 2014 - 5 janvier 2015**

**M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur :** Pendant sa période de fermeture pour rénovation, le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie met en place un programme d'expositions temporaires hors les murs pour promouvoir et diffuser ses collections. Après l'exposition consacrée à la collection Gigoux présentée à Wuppertal d'octobre 2013 à février 2014, le musée propose une nouvelle exposition «Le voyage à Nice, œuvres des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, collection du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon» au Palais Lascais à Nice.

Cette exposition est organisée conjointement par la Ville de Besançon et la Ville de Nice autour des prestigieuses collections XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles que conserve le musée de Besançon. Cette exposition aura lieu au Palais Lascais à Nice du 4 juillet 2014 au 5 janvier 2015.

Le commissariat de cette exposition est assuré par Sylvie Lecat, conservateur du Palais Lascais et Emmanuel Guigon, directeur des musées du centre à Besançon.

L'exposition comportera 35 peintures et 24 dessins sélectionnés dans les collections du musée de Besançon. Les frais de réalisation de cette exposition ainsi que les frais de transport et d'assurance sont pris en charge par le Palais Lascais. Cette exposition fera l'objet d'une publication prise en charge financièrement par le Palais Lascais, la Ville de Besançon s'engageant à fournir des notices d'œuvres et des illustrations libres de droits. Ce catalogue comportera une préface du Maire de Besançon et une préface du Maire de Nice.

Cette exposition sera identifiée par les logos des villes de Besançon et de Nice, du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon et du Palais Lascais.

Les modalités d'organisation et de prêt de cette exposition sont définies par convention.

### **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur ce projet,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la présente convention ou tout autre document ou avenant lié à ce projet.

**«M. LE MAIRE :** On va signer un partenariat avec M. ESTROSI, vous voyez quand même jusqu'où va mon non-sectarisme. C'est un bon partenariat. Je suis d'ailleurs invité à aller là-bas à une exposition mais je pense que c'est l'adjoint à la culture qui ira peut-être. Est-ce qu'il y a des remarques ? Vous savez que la pharmacie en fait revient de Nice et nous prêtons les portraits des Ducs de Savoie. Échange de bons procédés. Tout le monde est d'accord, j'imagine».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 27 juin 2014.*